

Affaire suivie par Oriane CHRÉTIEN
Service communication
Tél. 01 30 39 42 10 – 06 47 54 97 21
@ : communication@mairie-marines.org



COMMUNIQUÉ AUX ENTREPRISES MARINOISES

Objet : COVID 19 - Aides aux entreprises

Madame, Monsieur,

Pour affronter la crise que provoque l'épidémie du Covid-19, la Région Île-de-France en association avec l'État et la Bpifrance, a déployé un **plan d'urgence pour les entreprises** en 10 mesures :

1. Comment reporter mes échéances sociales et fiscales ?
2. TPE, indépendants, micro-entrepreneurs, quel filet de sécurité pour les entreprises de moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires ?
3. Comment conserver les compétences de mes salariés et maintenir leur niveau de revenu ?
4. Le prêt garanti par l'État
5. Comment mettre en place ou renouveler des lignes de crédit court terme confirmé pour financer mon cycle d'exploitation ?
6. Comment consolider ma trésorerie à moyen terme pour soulager mon découvert ?
7. Qui peut m'aider pour dialoguer avec ma banque ?
8. Qui peut m'aider en cas de conflit avec un client ou un fournisseur ?
9. Et à plus long terme, réfléchir pour sécuriser mes approvisionnements ?
10. Que se passe-t-il si ne je n'arrive pas à honorer mes engagements dans le cadre d'un marché public ?

Un brochure est mise à votre disposition numériquement pour répondre aux mesures annoncées, à l'adresse suivante : [Les 11 réponses aux questions des entreprises franciliennes](#)

De plus, plusieurs cellules ont été mises en place pour répondre à toutes vos questions concernant les démarches à accomplir. Vous trouverez la liste à l'adresse suivante : <https://www.iledefrance.fr/covid-19-la-region-ile-de-france-lance-un-plan-durgence-pour-les-entreprises>

Sachez que la commune suit les mesures mises en place en votre faveur et est disponible afin de vous orienter au plus près de votre demande.